

CLASSEMENT SANS SUITE D'UNE DECLARATION PREALABLE

DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DOSSIER N° DP 017472 26 00012
dossier déposé complet le 16/03/2026
Par : Monsieur Philippe COUSSOT
Demeurant à :
11 rue du Marais Guyot, 17 230 VILLEDoux
Pour : Enrobée devant la maison,
Sur un terrain sis :
11 rue du Marais Guyot, 17 230 VILLEDoux
Cadastré : AB156
Superficie du terrain : 507,00 m²

Monsieur,

Vous avez déposé, en date du 16/03/2026, une demande de déclaration préalable - constructions et travaux non soumis à permis de construire enregistrée sous les références portées dans le cadre ci-dessus.

Par lettre du 09.04.2026 (reçue le 09.04.2026 en Mairie), vous me demandez de procéder à l'annulation de votre demande de Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire qui est à l'heure actuelle en cours d'instruction dans mes services. J'ai pris bonne note de cette décision et vous fais connaître que **je déclare donc votre dossier sans suite**. Par voie de conséquence, le récépissé de dépôt fixant la date limite avant laquelle une décision devait vous être notifiée devient désormais sans effet. Je conserve cependant pour mes archives un exemplaire de ce dossier et vous fais retour des autres exemplaires en ma possession.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à VILLEDoux
Le 15 avril 2026
Par Nicolas PERAUD
Le Maire



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales. Elle est exécutoire à compter de sa réception.

Transmis au contrôle de la légalité le : 16/04/2026

Notification au pétitionnaire le : 16/04/2026

Remis en main propre
Signature du pétitionnaire

Transmise par courrier (~~Recommandé avec AR~~)